

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XIV

Québec, 25 Janvier 1902

No 23

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 353. — Les Quarante-Heures de la semaine, 353. — Lettre apostolique de Notre-Saint Père le Pape Léon XIII, 354. — Le journal catholique et les théâtres, 358. — Chronique diocésaine, 359. — Le cardinal Vaughan et le couronnement du roi d'Angleterre, 362. — Prières après la messe basse, 364. — Première visite de Mgr de Laval sur la côte de Beaupré, 364. — Bibliographie, 368.

Calendrier

26	DIM.	*vl (a)	Septuagésime. <i>Kyr.</i> du dim. Vêp du suiv. <i>O Doctor</i> , mém. du dim. et de S. Polycarpe. (II Vêp.)
27	Lundi	b	S. Jean-Chrysostome év. et doct.
28	Mardi	r	Prière de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i>
29	Mercredi	b	S. François de Sales, év., conf. et doct.
30	Judi	tr	Ste Martine, vierge et mart.
31	Vend.	b	S. Pierre Nolasque, conf.
1	Samd.	r	S. Ignace, évêque et martyr.

Les Quarante-Heures de la semaine

27 janvier, Saint-Patrice de Beauvillage. — 29, Saint-Gilbert.
— 30, Saint-Evariste. — 1er février, Couvent de Sainte-Croix.

(a) Le signe * indique qu'il faut mettre aux Vêpres la couleur indiquée pour le lendemain.

LETTRE APOSTOLIQUE (1)

DE

NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE LÉON XIII

pour instituer à Athènes

un Séminaire de clercs catholiques

A Nos vénérables Frères de l'Eglise latine en Grèce

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

La Grèce, phare de la civilisation antique et mère de tous les arts, après tant de revers et de si étranges vicissitudes de la fortune, n'a point vieilli dans la mémoire et l'admiration des hommes ; il n'est, au contraire, homme si inculte que n'émeuve

(1) Au sujet de cette admirable Lettre apostolique, G. Landreuil écrivait de Rome, à la *Presse*, le 16 décembre dernier :

« Il y a quelque temps, Athènes « Orthodoxe » attirait l'attention du monde par les scènes vraiment barbares dont elle était le théâtre à propos d'une traduction des Evangiles en grec moderne. Une question de langue a failli être la cause d'une guerre civile ; elle a été dans tous les cas le tombeau d'un ministre.

« Aujourd'hui Athènes catholique s'offre à l'admiration de tous, grâce à la récente lettre « *Urbanitatis veteris*, » que Léon XIII vient d'adresser à l'évêque grec de rite latin.

« Les évêques catholiques de la Grèce avaient demandé au Pape la permission de fonder à Athènes un séminaire pour les jeunes clercs. Le Souverain Pontife a répondu par une page d'admiration enthousiaste pour la glorieuse Hellade. Ceux qui ne parlent que par les langues modernes et qui ne se gênent pas quand il s'agit de parler de la prétendue ignorance des moines et des prêtres, feraient bien de lire ce nouveau document pontifical. Ils y verraient non seulement l'amour vraiment paternel des Papes, en général, et de Léon XIII, en particulier, pour l'Eglise orientale, mais aussi la sagesse et la sollicitude du Pontife Romain pour l'instruction et la formation du clergé catholique.

« Il convenait au glorieux Réformateur des études philosophiques et théologiques, à l'admirateur passionné de la littérature antique, de nous rappeler ce que nous devons à la Grèce dans le domaine de l'esprit. »

le s
cert
mai
cenc
attic
vos]
hum
L'est
de N
rer e
la ph
tice,
maîtr
dra-t-
de glc
entre
rité, l
chréti
jamais
religie
tage d
des cor
de gran
soient i
Nous a
le collè
vocable
Pères et
Dieu lu
Notre p
pas, de
élevé, or
dans un
avons ve
vertus et
des hom
que reçu
Et ne j
de ceux,

le souvenir de sa grandeur et de ses gloires. En Notre âme, certes, la race grecque trouve ce souvenir mêlé d'admiration, mais aussi une affection véritable, déjà ancienne. Dès l'adolescence, Nous avons appris à admirer les lettres ioniennes et attiques, et surtout cette recherche du vrai, où les princes de vos philosophes allèrent si loin, qu'il ne semble pas que l'esprit humain eût pu, avec ses seules lumières, se porter plus avant. L'estime où Nous tenons la philosophie grecque ressort assez de Notre zèle et de la multiplicité de Nos efforts, pour restaurer et mettre en honneur, du haut de cette chaire pontificale, la philosophie du docteur Angélique. Car, et ce n'est que justice, il revient bonne part de la gloire des hommes doctes aux maîtres qui guidèrent leurs pas vers la science : aussi conviendrait-il que ç'a été du même coup honorer votre Aristote, que de glorifier, comme Nous l'avons fait, saint Thomas d'Aquin, entre les plus grands de ses disciples, on peut le dire sans témérité, le plus illustre. — Que si Nous venons à parler des choses chrétiennes, les formes que le culte a revêtues en Grèce n'ont jamais fait que Nous agréer : dans ces cérémonies et ces rites religieux que la Grèce conserve jalousement, comme un héritage des ancêtres, Nous avons toujours aimé à vénérer un reflet des coutumes antiques et une heureuse alliance de variété et de grandeur. Et parce qu'il est juste et expédient que ces rites soient inviolablement et intégralement maintenus, à cet effet, Nous avons ramené à son institution et à sa forme primitives le collège urbain des séminaristes de rite grec, placé sous le vocable du grand Athanase. Dans le même esprit, autant de Pères et de Docteurs que la Grèce en a produits — et combien Dieu lui en a fait produire, et de grands ! — ont toujours eu de Notre part une vénération méritée, qui n'a cessé, n'en doutez pas, de croître avec l'âge. Pourquoi Nous a-t-il plu, à peine élevé, on peut dire, au Pontificat, de placer Cyrille et Méthode dans une plus vive lumière et à un plus haut faite ? Nous avons voulu, guidé par Notre piété, que plus de clarté sur leurs vertus et leurs bienfaits rayonnât d'Orient en Occident, et que des hommes qui avaient si bien mérité de tout le nom catholique reçussent de la catholicité entière un culte plus auguste.

Et ne pensez pas que le souvenir Nous soit moins agréable de ceux, entre Nos prédécesseurs, qui furent de votre pays et

I

Frère

que.

de tous
tudes de
ation des
l'émeuve

écrivait de

du monde
une traduc-
ailli être la
ministère.
grâce à la
l'épiscopat

mission de
n Pontife a
llade. Ceux
and il s'agit
ient bien de
ent l'amour
culier, pour
tife Romain

et théologi-
appelor ce que

de votre race. Au contraire, Nous Nous sentons merveilleusement incliné vers eux; et il n'est pas rare que Nous Nous redisons avec quelle sagesse ils ont soutenu et développé l'Eglise, en des temps où, parmi des traverses sans nombre, sa route était si âpre: avec quel courage la plupart d'entre eux, tels qu'Anaclet, Téléphore, Hygin, couronnèrent la gloire de leurs travaux par celle du martyre. Pourtant, il faut bien le confesser, il ne Nous arrive guère de Nous remémorer ces Pontifes d'origine grecque, sans que Notre cœur ne soupire, attristé et plein de désir, après une chose bien précieuse, qui périt misérablement par les faiblesses d'un autre âge: Nous voulons dire cette union qui embrassait, sans ombre de dissidence, Grecs et Latins, alors qu'on allait, dans la patrie de Socrate et de Platon, chercher des hommes pour le Pontificat. L'on eût gardé une participation commune à de grands et de nombreux bienfaits, si l'on eût gardé la concorde.

Quoiqu'il en soit, il ne faut pas se laisser abattre par le souvenir du passé, mais s'exciter à une salutaire vigilance et à de fructueux labeurs. Vous, Vénérables Frères, continuez de remplir votre charge, comme vous le faites, avec une sainte industrie: que, par votre œuvre, quiconque obéit à votre juridiction ait un sentiment chaque jour plus intime de ce que la profession catholique exige de vous, et apprenne de votre exemple à unir, avec l'affection due à la patrie, l'amour et le zèle pour notre foi sainte.

Quant à Nous, Nous mettrons à défendre, à soutenir, à affermir chez vous les intérêts catholiques, toute l'activité et tout le zèle dont Nous sommes capable. Dans ces sentiments et sous cette inspiration, convaincu que les mœurs, la civilisation et le nom catholique lui-même n'a qu'à gagner aux progrès de l'esprit et à la culture des lettres, Nous Nous sommes efforcé de contribuer dans une certaine mesure à la formation intellectuelle de votre jeunesse: témoin ce collège fondé à Athènes, il y a quelques années, où toute facilité est offerte aux jeunes gens catholiques de s'appliquer à l'étude des lettres, et surtout de s'initier à cette langue qui, maniée par Homère et Démotène, en a reçu tant d'éclat.

Et voici que vos lettres collectives du 9 septembre suggèrent l'établissement d'une institution analogue en faveur des

jeu
très
dont
ques
et so
soier
litté
De
profé
done
dans
jeune
d'aill
résér
tion e
Au
trouv
et voi
vous
votre
attest
tiens
Pie V
encore
et le s
espéra
avait
charité
beaucc
domini
main l
fugitif
asile as
ne fit F
Etats le
de seco
Nous
de meti
tificat r

jeunes clercs. Nous adoptons vos vues : Nous estimons, en effet, très utile et très opportun que cette école littéraire d'Athènes, dont Nous avons parlé, accueille aussi des étudiants catholiques, avec le but de s'y livrer à l'étude des hautes humanités et sous la loi de n'aborder ni théologie ni philosophie, qu'ils ne soient auparavant profondément pénétrés de la langue et de la littérature de leur pays, dans sa capitale même.

De là dériveront, on n'en peut douter, et plus de lustre à leur profession, et plus d'efficacité à leur ministère. Nous avons donc embrassé volontiers le projet présenté par vous d'établir dans l'édifice même du collège susdit, un Séminaire pour les jeunes clercs de rite latin et de race grecque, sans en exclure, d'ailleurs, les autres Orientaux parlant le grec. Nous Nous réservons de tracer dans des Lettres spéciales toute l'organisation et toute l'économie de cet institut.

Au surplus, si vous regardez quelque peu en arrière, vous trouverez les mêmes sentiments chez les Pontifes antérieurs ; et vous constaterez qu'il n'est sorte de bons offices qu'ils ne vous aient rendus, dès qu'ils les jugeaient de quelque profit à votre nation et dans les limites de leur pouvoir. L'histoire atteste, par exemple, que dans cette alliance des princes chrétiens que couronnèrent les magnifiques triomphes de Lépante, Pie V avait en vue, non seulement la défense de l'Italie, mais encore la délivrance de toute la Grèce. Tant les intérêts publics et le salut de votre pays étaient à cœur à ce saint Pontife ! Ses espérances et ses efforts furent trompés, il est vrai : mais il avait conçu là un dessein magnanime, respirant la plus ardente charité, et il ne tint pas à lui qu'il n'aboutit. A une époque beaucoup plus récente, quand vos pères luttèrent contre la domination étrangère, quand ils poursuivaient les armes à la main la revendication de leurs droits, à combien d'émigrés, fugitifs de leur patrie, les cités romaines ne prêtèrent pas un asile assuré ! Impossible de les accueillir plus libéralement que ne fit Pie VII : non content d'ordonner que la frontière de ses Etats leur restât ouverte, il mit à leur service toute la mesure de secours et de ressources qui lui était permise.

Nous n'avons d'autre motif d'évoquer ici ces souvenirs, que de mettre en relief le vrai caractère et les vraies visées du Pontificat romain. Ces préjugés, que de regrettables conjonctures

ont eu autrefois le triste pouvoir d'enraciner dans les esprits, pourquoi donc, avec le secours de Dieu, ne céderaient-ils pas insensiblement devant la vérité ? Quiconque regardera les choses équitablement et d'un œil serein comprendra sans peine que les nations d'Orient n'ont rien à appréhender d'une réconciliation avec l'Eglise romaine ; que la Grèce en particulier, loin d'y rien perdre ni de sa dignité, ni de son nom, ni de ses titres de gloire, y puiserait plutôt un regain de force et un nouveau lustre. Qu'a-t-il manqué à la prospérité publique pendant la période constantinienne ? Qu'ont laissé à désirer les temps d'Athanase et de Chrysostome ? Temps heureux où le pouvoir du Pontife romain était sacré à tous, où l'Orient aussi bien que l'Occident, unis dans les mêmes sentiments et la même profession, lui obéissaient comme au légitime successeur de saint Pierre, et, conséquence nécessaire, comme au chef souverain et au législateur suprême de la chrétienté.

En attendant, et c'est tout ce que Nous pouvons et devons faire, Nous continuerons de recommander votre nation au commun Sauveur des hommes, Jésus-Christ, et non vainement, Nous en avons la confiance, grâce à l'intercession de la Vierge Mère de Dieu, que les Grecs honorent d'un culte particulier, et qu'ils ont coutume d'invoquer sous ce nom si gracieux et si vrai de *Toute Sainte*.

Comme gage des faveurs divines et en témoignage de Notre bienveillance, Vénérables Frères, Nous vous accordons très affectueusement, ainsi qu'à votre clergé et à votre peuple, la bénédiction dans le Seigneur.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 20 novembre de l'année 1901, de Notre Pontificat la vingt-quatrième.

LÉON XIII, PAPE.

Le journal catholique et les théâtres

Nous avons ici une demande à adresser aux journalistes catholiques : c'est de discontinuer cette réclame faite en faveur

des thé
tions pu
feuilles

Nous
mal que
allusion
au sein
l'aveu et

Une s
payées c
Hélas !
contribue

cela rapp
propriéta
bilité sér

feuille la
ront y écl

Quelqu
cesser la
même, à c

trats, qui
pendant u

nous aimo
Dans tou

les famille
qu'au moin

des troupes
louange ; c

théâtres et
et celles qui

que le mép.

C'est auto
cipalement, d

des théâtres, quels qu'ils soient, par des annonces, des invitations pressantes au public, des comptes rendus, comme leurs feuilles en publient presque tous les jours.

Nous en appelons à leurs sentiments chrétiens. Ils savent le mal que des articles du genre de ceux auxquels nous faisons allusion peuvent produire parmi notre population et surtout au sein de la jeunesse : plusieurs d'entre eux nous en ont fait l'aveu et nous ont exprimé leur regret sincère.

Une seule objection se présente, c'est que ces annonces bien payées constituent une source de profits pour les journaux. Hélas ! nous le savons ! Mais, franchement, est-il permis de contribuer à l'affaiblissement de la morale sous prétexte que cela rapporte un bénéfice, quelque considérable qu'il soit ? Les propriétaires et directeurs de journaux assument une responsabilité sérieuse ; et ce n'est pas en distinguant dans la même feuille la partie d'affaires et la partie de rédaction, qu'ils pourront y échapper.

Quelques-uns du reste l'ont déjà compris. Ils ont décidé de cesser la publication de toute annonce de théâtre. Ils ont même, à cette fin, demandé et obtenu la résiliation des contrats, qui les obligeaient légalement de publier ces annonces pendant un certain temps encore. Nous les en félicitons et nous aimons à croire qu'ils auront des imitateurs.

Dans tous les cas, ce que nous avons le droit, avec toutes les familles chrétiennes, d'exiger des feuilles publiques, c'est qu'au moins elles ne se permettent pas d'encourager et de louer des troupes d'acteurs et d'actrices qui ne sont dignes d'aucune louange ; c'est qu'elles sachent distinguer entre les divers théâtres et lieux d'amusements, entre les pièces convenables et celles qui, à raison des dangers qu'elles offrent, ne méritent que le mépris des honnêtes gens.

MGR BRUCHÉSL

Chronique diocésaine

QUÉBEC

C'est autour de l'enfance et de la jeunesse que se fait principalement, de nos jours, la lutte entre l'Eglise et l'enfer. « Qui a

la jeunesse à l'avenir, » comme on l'a dit. Aussi les impies et les sectaires de tout genre s'efforcent de s'emparer de l'éducation pour assurer le succès de leurs néfastes desseins. De là, dans tous les pays catholiques, ces entreprises plus ou moins voilées, plus ou moins directes, contre l'influence de l'Eglise dans la formation des jeunes âmes, et ces obstacles que l'on cherche à mettre à l'action bienfaisante qu'elle exerce.

Mais de tout temps l'Eglise a accepté la lutte sur ce terrain comme sur tous les autres, plus peut-être que sur bien d'autres. Cela n'est pas étonnant : mère, elle défend ses enfants, surtout les plus petits ; agissant au nom de Dieu, elle soutient cette cause auguste avec la dernière énergie.

Voilà quelques-unes des réflexions qui nous viennent à l'esprit quand nous voyons les chefs de l'Eglise, les évêques, laisser là des occupations qui sembleraient plus importantes, et s'occuper de très près de la formation de l'enfance et de la jeunesse.

On connaît, en particulier, le zèle qui anime en toute occasion Monseigneur notre Archevêque pour la cause de l'éducation, et l'on sait bien quel éducateur est l'ancien principal de l'Ecole normale, l'ancien directeur du petit séminaire de Québec. Aussi personne n'est surpris de le voir dérober le plus de moments qu'il peut à sa laborieuse administration diocésaine, pour suivre de plus près la partie la plus jeune de son immense troupeau.

Dimanche dernier, encore, nous voyions Sa Grandeur se rendre à l'Académie commerciale des Frères des Ecoles chrétiennes, adresser aux élèves une instruction remplie des conseils les plus pratiques, et présider ensuite, dans leur chapelle, un salut du Saint Sacrement, où les jeunes étudiants exécutèrent un programme musical de grande beauté.

Disons, en passant, que cette année, l'Académie commerciale compte 343 élèves qui se préparent, par l'étude des matières commerciales, sous la direction d'habiles professeurs, à remplir plus tard des postes avantageux dans le commerce, les banques et l'industrie. En effet, il est bien connu que les jeunes gens qui sortent de cette institution se placent aisément et se font un bon avenir.

La même après-midi, Monseigneur se rendit au Grand

Sé
à l
E
une
oua
mu
ave
de l
don
tag
lem
moy
— T
class
un s
cial
mat
M
Dan
tion.
Fe
nner
tion
il n'y
nir p
—
rask
de pl
—
May
aussi
—
(Islet
line.
choses
lui as
tère c
—
ville,

Séminaire, et adressa aux lévites qui s'y forment à la piété et à la science une solide instruction sur les devoirs de leur état.

Enfin, Mgr l'Archevêque termina une journée si remplie par une visite aux élèves du Petit Séminaire — celles de ses ouailles qui l'intéressent par dessus tout, puisque cette communauté est comme la pépinière des hommes qui, dans un avenir prochain, présideront, en notre cher pays, aux destinées de l'Eglise et de l'Etat. A ces étudiants aussi Sa Grandeur a donné des conseils pratiques propres à les faire profiter davantage du temps précieux de leur formation. — Il y a actuellement, au Petit Séminaire, 550 élèves inscrits, dont une moyenne de 540 sont présents tous les jours dans les classes. — Tout dernièrement, encore, Monseigneur se rendait dans la classe de rhétorique, interrogeait les étudiants, et leur donnait un sujet de composition oratoire, avec promesse d'un prix spécial pour récompenser le meilleur développement de cette matière.

Mercredi, Mgr l'Archevêque présidait, au pensionnat des Dames Ursulines, une séance académique de grande distinction.

Faisons des vœux pour que l'Eglise puisse, chez nous, continuer à exercer librement sa bienfaisante action sur la formation des jeunes générations. Assurément, et l'histoire le prouve, il n'y a pas de meilleur moyen d'assurer à notre patrie un avenir prospère, paisible et heureux.

— M. l'abbé D. Guimont, curé de Saint-André de Kamouraska, se voit forcé, pour rétablir sa santé, de prendre un repos de plusieurs mois.

— M. le chanoine Vézina est allé au secours de M. l'abbé L. Mayrand, curé de Saint-Isidore (Beauce), dont la santé laisse aussi à désirer.

— Actuellement, M. l'abbé F.-X. Dulac, curé de Saint-Marcel (Islet), donne la messe chaque mois à la mission Sainte-Apolline. Mais les pieux fidèles de cette mission disposent toutes choses pour avoir à l'automne un curé résident chez eux. Ils lui assureront un revenu suffisant, et lui bâtiront un presbytère convenable.

— A Saint-Georges de Beauce, à Saint-Jacques de Parisville, et à Saint-Edouard de Lotbinière, où l'on vient de

terminer la construction de belles églises, on se prépare à terminer tout de suite l'intérieur de ces temples nouveaux.

Tous ces travaux d'églises, ces acquisitions d'orgues et de carillons de cloches, qui se font si fréquemment dans le diocèse, accusent non moins la prospérité matérielle de nos populations que leur profond esprit de foi.

Le cardinal Vaughan et le couronnement du roi d'Angleterre

Rome, le 2 janvier 1902.

Une question que S. Em. le cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, a posée à la Sacrée Congrégation de la Cérémoniale, a donné lieu à une interprétation complètement inexacte.

Ce cardinal a demandé dans quel costume il devait assister au couronnement d'Edouard VII. On en a conclu immédiatement que le cardinal, d'accord avec le Saint-Siège, aurait sa place à Saint-Paul de Londres, et assisterait au sacre fait par l'archevêque anglican de Cantorbéry et au serment par lequel Edouard VII jurera de vivre et de mourir dans la religion prétendue réformée.

Ces commentaires se basaient sur une fausse supposition. La règle de l'Eglise, bien claire, très nette, est que toute communication *in sacris* est défendue au fidèle. Celui-ci ne peut pas plus assister à la messe d'un pape russe qu'à la cène d'un anglican, et l'Eglise a rigoureusement tenu à l'exécution de cette loi.

Quand le cardinal Agliardi alla récemment en Russie pour assister au couronnement de l'empereur Nicolas, il eut soin d'arriver après la cérémonie religieuse.

Le cardinal Vincenzo Vannutelli, délégué dans des circonstances identiques au couronnement du tzar Alexandre, père de Nicolas, suivit la même ligne de conduite.

On trouve bien un exemple contraire : le cardinal Bernetti, envoyé en 1826, comme nonce, au couronnement de l'empereur Nicolas, crut pouvoir assister passivement au sacre dans la tribune des ambassadeurs. Le Souverain Pontife lui fit savoir

LE
que
règle
Pa
costu
angli
tira à
Si
tranc
que, l
en si
rouge
quelq
habitu
la non
double
vient
la sout
mozett
Telle
désirai
le cou
cette de
consul
il devai
pourra.
Ce n'
Invité
droite d
Cantorb
targuait
« Voti
de Galle
cole, les
pas sur
par le Pi
place. »
L'anec
couru en
(1

que cette assistance toute passive n'était point suivant les règles ecclésiastiques.

Par conséquent, il ne s'agit pas du tout de savoir en quel costume le cardinal Vaughan assistera au service religieux anglican de Saint-Paul de Londres, mais quel costume il revêtira à la réception qui suivra.

Si l'on observait les usages romains, la question serait vite tranchée. La réception n'étant pas une cérémonie ecclésiastique, le cardinal s'y présenterait en habit de ville, c'est-à-dire en simarre noire filetée de rouge, ceinture, bas et manteau rouges, chapeau noir orné des glands rouge et or. Mais depuis quelques années on a adopté un nouveau costume, et la pratique habituellement suivie dans les évêchés français a pris racine à la nonciature. On distingue donc à la nonciature de Paris un double costume, celui de ville et celui de gala. Le premier vient d'être décrit, le second se compose, pour le cardinal, de la soutane rouge sur laquelle il jette le manteau rouge ou la mozette de même couleur.

Telle est la raison de la demande du cardinal Vaughan, qui désirait savoir s'il doit se présenter à la réception qui suivra le couronnement en soutane noire ou en soutane rouge. Et cette demande rappelle la fameuse réponse que fit le premier consul au cardinal Gonsalvi désireux de savoir en quel costume il devait se présenter : « Qu'il vienne en cardinal le plus qu'il pourra. » Il est probable que le cardinal Vaughan fera de même.

Ce n'est pas d'ailleurs la première fois qu'il paraît à la cour. Invité à un dîner sous la reine Victoria, il se vit placé à la droite du prince de Galles, alors que l'archevêque anglican de Cantorbéry était à la gauche. Réclamation du prélat qui se targuait de son titre de primat d'Angleterre.

« Votre Grâce a raison, dit d'un air bonhomme le prince de Galles, elle est primat d'Angleterre ; mais d'après le protocole, les cardinaux de l'Eglise romaine ont rang de prince et le pas sur les autres dignitaires. Faites-vous nommer cardinal par le Pape, et je vous donnerai immédiatement la première place. »

L'anecdote, absolument authentique, montre le chemin parcouru en cent ans par le catholicisme dans le Royaume-Uni.

(*La Croix.*)

DON GIUSEPPE.

Prières après la messe basse

Un assez grand nombre de *Semaines religieuses* ont reproduit une décision attribuée à la Sacrée Congrégation des Rites et relative :

Aux prières prescrites après la messe privée. (On assurait qu'il fallait dire : *Cum beato Joseph*, et non *Cum beato Josepho* ; *Per eundem Christum*, et non *Per Christum*.)

L'authenticité de ce décret ayant paru douteuse, la question fut portée à Rome. Et voici la réponse, datée du 9 novembre 1901, que l'Evêché de Châlons a reçue de la Sacrée Congrégation des Rites :

« In precibus, seu Oratione, post Missam (non conventualem), a sacerdote recitandis, uti in cunctis sacræ liturgiæ orationibus, habetur canon, qui præcipit : a) nomen Sti Joseph B. Mariæ Virg. Sponsi, Conf., *indeclinabiliter* semper enunciandum esse ; b) nomina S. S. Josephorum a Cruce, de Cupertino-Calasancii, etc., declinanda esse juxta regulas grammaticæ latinæ.

« Neque decisio habenda erat quoad conclusionem orationis in enunciatis superius precibus : siquidem *Per Christum*... patet dicendum esse, quum Unigenitus Dei Filius nullimode in precedentibus orationis illius verbis nominetur. » (1)

Première visite de Mgr de Laval sur la côte de Beaupré

ETABLISSEMENT DE LA PAROISSE DE L'ANGE-GARDIEN

(Suite.)

On voit par ce document que la première messe paroissiale fut célébrée à l'Ange-Gardien le 18 octobre 1664 par M. Ango-des Maizerets, dans la maison de Jean Trudel. Cette maison n'existe plus, mais on en voit encore les fondations. Elle était

(1) On voit que l'*Ami du Clergé* du 19 déc. 1901, p. 1182, a eu tort de maintenir le *Per eundem Christum*.

située sur l
(descendant
qui passait
public qu'en
fait mentio
Afin de p
avons fait p
fer, avec un

« PRI

Le docum
tants ; et ce
siens de l'A
que pour ret
Ce même
et une consi
placer sous r
rendissime é
la Nouvelle-
gallicanisme
l'Etat, ni mêm
le roi soleil, c
atteint son a
vers lui. Il
de l'Eglise, ce
il est devenu
Pontife dans
Aussi, quand
France, cédant
le roi Louis X
de Rouen ; et
lera encore d
ment X puiss
Bulles qui non
En jetant r
ecclésiastique,
est faite à n
raison de ren
Providence ? V

située sur la terre aujourd'hui occupée par Ambroise Trudel (descendant dudit Jean Trudel), au sud de l'ancien chemin qui passait en bas du coteau, et qui n'a cessé d'être chemin public qu'en 1873, à la suite d'un procès orageux dont il sera fait mention plus tard.

Afin de perpétuer le souvenir de cette première messe, nous avons fait placer au centre des dites fondations une croix en fer, avec un écusson sur le croisillon, portant cette inscription :

« PREMIÈRE MESSE PAROISSIALE. 18 OCT. 1664. »

Le document constate qu'il y avait déjà vingt-deux habitants ; et certes, c'est avec un légitime orgueil que les paroissiens de l'Ange-Gardien d'aujourd'hui remontent à cette époque pour retracer le mémorial de leur famille.

Ce même document nous fournit un autre renseignement et une considération importante qui vient naturellement se placer sous notre plume. Il y est dit que l'illustrissime et révérendissime évêque de Pétrée, est nommé, par le roi, évêque de la Nouvelle-France. Comme on le voit, nous sommes en plein gallicanisme : le roi est tout, rien ne se fait sans lui, ni dans l'Etat, ni même dans l'Eglise ; c'est le grand monarque, c'est le roi soleil, comme on l'appelle avec servilité, et son pouvoir atteint son apogée ; la France entière est tournée et inclinée vers lui. Il n'est plus seulement le protecteur, le bras droit de l'Eglise, comme autrefois saint Louis ; mais on l'a fait, et il est devenu pour la plupart de ses sujets, l'égal du Souverain Pontife dans la direction des affaires religieuses du royaume. Aussi, quand il s'agit de créer un diocèse dans la Nouvelle-France, cédant aux conseils des partisans des libertés gallicanes, le roi Louis XIV exige que le nouveau diocèse relève de celui de Rouen ; et malgré les protestations du Saint-Siège, il s'écoulera encore dix ans de négociations, avant que le pape Clément X puisse définitivement ériger le diocèse et émettre les Bulles qui nomment Mgr François de Laval, évêque de Québec.

En jetant nos regards sur cette phase de notre histoire ecclésiastique, puis les reportant ensuite sur la situation qui est faite à notre pays depuis la cession, n'avons-nous pas raison de rendre de grandes actions de grâces à la divine Providence ? Voyons en effet ce qui se passe aujourd'hui, à

propos de la question qui nous occupe. S'agit-il de créer un nouveau diocèse, ou de nommer un nouvel évêque ? Nos Seigneurs les évêques des différentes provinces, seuls, avec la véritable majesté et la noble indépendance que leur donne la sainte Eglise catholique en leur conférant la plénitude du sacerdoce, indiquent les limites du futur diocèse, ou suggèrent trois noms au Souverain Pontife ; et le Saint-Siège, heureux d'user de la pleine liberté que lui accorde le gouvernement britannique, en cette matière, fixe lui-même les limites du nouveau diocèse, ou choisit, parmi les trois personnages suggérés, celui qui lui paraît le plus digne. Et alors le nouvel élu prend paisiblement et sans bruit possession de son siège, après avoir reçu l'onction épiscopale des mains de celui de ses collègues qu'il a choisi ; souvent même on a vu le gouverneur, représentant de Sa Majesté, venir relever par sa présence la solennité de sa consécration ! . . . Bien plus, comptant sur la loyauté de nos évêques, le gouvernement n'exige même plus le serment d'allégeance qu'autrefois ils étaient tenus de prêter le jour de leur sacre !

La seule formalité à remplir est la notification faite au gouvernement de la création d'un nouveau diocèse, ou de la nomination d'un nouvel évêque.

Nous n'avons pas, certes, en cette matière, grande raison de regretter le gouvernement du grand monarque.

Cette première élection de marguilliers, faite à l'Ange-Gardien, fut approuvée par une ordonnance de Mgr de Laval, que l'on trouve consignée dans la publication des mandements des Evêques de Québec faite par NN. SS. H. Têtu et C.-O. Gagnon.

ORDONNANCE SUR L'ÉLECTION DES MARGUILLIERS

A L'ANGE-GARDIEN

François, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en la Nouvelle-France, nommé par le roi premier Evêque dudit pays.

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Nous avons approuvé la première élection des marguilliers faite en la paroisse formée de nouveau par nous, laquelle nous avons bien voulu être vouée en l'honneur des saints Anges Gardiens, et ordonnons que l'élection du marguillier qui sera

m
m
pa
de
ter
qu
du
cor
cou
ou
l'ad
don
L
bre

Si
ses
des
ils
une
« I
disait
mard
maisc
rir ur
gnés
de Au
Séa
sieur
teneur
Saint-
et état
deux
chaises
maillèr
Couilla
avec d

mis de nouveau tous les ans (s'il n'est jugé à propos de confirmer l'ancien par les personnes qui visiteront ladite paroisse par l'ordre et autorité de l'Evêque) sera choisi par les trois derniers marguilliers qui seront pour lors en charge, conjointement avec les trois derniers marguilliers sortis de charge, ou quatre s'il se peut, et au moins deux. Le tout en présence et du consentement de celui qui administrera ladite cure.

Lesdits marguilliers demeurant obligés de présenter leurs comptes tous les ans, avant que de sortir de charge, dans le cours de la visite qui sera faite tous les ans, soit par l'évêque ou personnes qui seront envoyées de sa part, pour y régler en l'administration de leur charge sur tout ce qui y aura été ordonné.

Donné à Québec, en notre demeure ordinaire, le cinq novembre mil six cent soixante-quatre.

FRANÇOIS DE PÉTRÉE, Evêque.

Sans attendre l'approbation de leur évêque, mais devant ses désirs, nos trois marguilliers, ainsi élus, modèles véritables des membres de cet illustre corps, ne perdirent pas de temps : ils mirent aussitôt hache en bois, et décidèrent de construire une chapelle.

« La chose allait à bien par leurs soins diligents, » comme disait le bon Lafontaine ; et dix jours après leur élection, le mardi, 28 octobre 1664, ils s'assemblèrent de nouveau dans la maison du même Jean Trudel nommé plus haut, afin d'acquiescer un terrain pour y bâtir leur église. Ils étaient accompagnés d'un personnage important, le notaire royal : sieur Claude Auber.

Séance tenante, on dressa l'acte d'acquisition de la terre de sieur Pasquier de Nonis dit Larose, consistant, suivant la teneur de l'acte, en deux arpents de front sur le grand fleuve Saint-Laurent, avec une maison « manable » (habitable), grange et étable ; et en outre « deux mères vaches entrant à dix ans, » deux chaudières, deux haches, deux pioches, quatre vieilles chaises, un gail, une pelle de fer, une cuiller à pot, une crémaillère. La vente fut faite à la condition de payer à dame Couillard quarante-deux sols de rente foncière, chaque année, avec deux chapons, le tout payable au jour de la fête de la

Saint-Martin d'hiver; en outre la vente est faite pour la somme de huit cents livres, plus dix livres pour le vin du marché, que les marguilliers s'engagèrent de payer à l'arrivée du premier navire venant de France le printemps suivant. . .

RENÉ CASGRAIN, ptre.

(A suivre.)

Bibliographie

— *L'Exposition Universelle. Saint-Louis. 1903.* Brochure illustrée, publiée vers le mois de septembre dernier, par la Louisiana Purchase Exposition Co. On y raconte l'origine et les développements du projet de tenir, en 1903, à Saint-Louis (Missouri), une Exposition universelle pour commémorer le centenaire de l'achat du territoire de la Louisiane, qui fut cédé par la France aux Etats-Unis, pour le prix de quinze millions de piastres. — Le territoire acquis par les Etats-Unis comprend non seulement la Louisiane actuelle, mais une douzaine d'autres Etats (Minnesota, Missouri, Iowa, Montana, etc.)

Une circulaire du bureau de la Presse, de la Cie de l'Exposition, nous apprenait dernièrement qu'il était probable que l'on élèverait, au coût de \$ 400, 000, un grand Palais destiné à l'exposition religieuse, entendue de façon très générale et « tout à fait distincte de l'idée d'un congrès des religions. » A la bonne heure!

— (Bulletin N° 2, 3e année.) *Collecte pour payer la dette de l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec*, du 1er octobre au 25 décembre 1901. Le montant total de ces collectes, faites à domicile par le clergé de la paroisse, est jusqu'ici de \$ 13, 816, 22.

— *Atlas of Western Canada*, issued by direction of Hon. Clifford Sifton, Minister of the Interior. Ottawa, 1901. Un album très gentil, 40 p. in-4°, plusieurs cartes coloriées et un grand nombre de photogravures.